



ADMINISTRATION

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Séance du 27 mai 2024 à 19H00

Correspondant : Delphine Bouckaert – Référence : Ref. 20240527/38

Présents : Maxime DAYE, Bourgmestre - Président;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Olivier FIEVEZ, Angélique MAUCQ, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX, Martine DAVID, Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Pierre
André DAMAS, Henri-Jean ANDRE, Nathalie WYNANTS, Christophe DECAMPS, Guy DE
SMET, Anne-Françoise PETIT JEAN, Christiane OPHALS, Muriel DE DOBBELEER,
Martine GAEREMYNCK, Eric BERTEAU, Pierre-Yves HUBAUT, Agnès MUAMBA
KABENA, Laurent LAUVAUX, Sabine CORNELIUS, Christine KEIGHHEL-EECKHOUDT,
Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.

Excusé(s) : Nino MANZINI, Laurent LAUVAUX, Conseillers Communaux.

Objet n°38 - Question orale de Madame la Conseillère Anne-Françoise PETIT JEAN relative au label « Handycity » obtenu par la ville

L'Assemblée générale prend connaissance de la question orale de Madame la Conseillère Anne-Françoise PETIT JEAN relative au label « Handycity » obtenu par la ville.

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur général,
Mesdames et Messieurs les Conseiller.ère.s,
Mesdames, Messieurs les membres du Collège communal,

En début de mandature (2019), les communes ont été appelées à signer la Charte Communale de l'inclusion des personnes en situation de handicap. Cette Charte reprend des engagements sur cinq grands domaines : fonction consultative et sensibilisation, accueil de la petite enfance, intégration scolaire et parascolaire, emploi, accessibilité plurielle et inclusion dans les loisirs. La 22 avril dernier, notre ville s'est vue remettre le label « Handycity » par Esenca (organisme qui se définit entre autres comme le syndicat des personnes en situation de handicap, de maladie grave, chronique et invalidante et agit concrètement pour faire valoir les droits de ces personnes) pour les actions réalisées pour l'inclusion des personnes en situation de handicap et notamment, les jeunes et les enfants à besoins spécifiques.

Pourriez-vous nous citer quelques-unes des démarches qui ont été réalisées et qui ont permis l'octroi de ce label ?

Il reste cependant une problématique qui doit être soulevée et qui concerne la mobilité. En effet, la sécurité sur certains trottoirs pour les personnes qui ont besoin d'une voiturette n'est pas toujours assurée et certains emplacements, s'ils sont réservés aux PMR, ne disposent pas toujours d'un recul suffisant.

Allez-vous remédier à cette situation ? Ces emplacements sont trop souvent occupés par des personnes non-détentrices de la carte.

Quels contrôles effectue la police pour faire respecter la loi ?

Des directives spécifiques ont-elles été données par le Bourgmestre en cette matière?

De futurs aménagements urbains tels que la Grand-Place vont être réalisés, pouvez-vous m'assurer que les dimensions conseillées par Handinormes seront respectées lors du tracé des places PMR ?

Merci pour vos réponses.

Madame la Conseillère Ludivine PAPLEUX répond à la question.

C'est la 2ème fois que nous obtenons le Label. Les plaquettes sont apposées à l'Accueil de l'Hôtel de Ville.

Le dossier que j'ai réalisé est composé de 32 pages reprenant les actions de tous les services communaux et asbl parcommunales.

Citons entre autres :

-Existence d'un G.T. Egalité des Chances : proposant des projets visant le respect des droits des personnes en situation de handicap et la sensibilisation du public valide. 1 personne PMR en fait partie.

-Mise à disposition de locaux et collaboration et avec la Ligue Braille, cours de lecture labiale et formation d'une employée à la langue des signes qui a organisé des tables de conversation

-Mise en place d'une activité avec les asbl Inclusion et Activ'Dog : prévention des morsures, nourrissage et jeu avec un animal présent et des personnes en situation de handicap au Planois

-Journée de sensibilisation au handicap avec l'asbl Access and Go : stands cécifoot, chaise roulante, chien guide... à la Balad'Arena

-Rencontre des commerçants pour les aider à devenir des commerçants « attentifs » et leur proposer de réaliser des aménagements comme une caisse à hauteur, une rampe...

-Enseignement : mise en place d'aménagements raisonnables pour les enfants à besoins spécifiques dans nos écoles avec les Pôles territoriaux et autres structures et travaux de la Ville : toilettes adaptées, rampe d'accès, achat de casques anti-bruit...

-Jeunesse : le Plan de cohésion, sociale a proposé une animation avec Passe Muraille au CCE pour démystifier le handicap et apprendre quels comportements adopter au moyen de mises en situation

-Emploi : adaptation des postes de travail (horaires, lampes, fauteuil...)

-Marchés publics avec des entreprises de travail adapté pour les espaces verts et du mailing

-Communication : la responsable est formée en FALC (Facile à Lire et à Comprendre) et l'information est facilement accessible pour tous

-Mobilité : un taxi brainois est adapté aux fauteuils roulants, nombreux emplacements PMR en ville et dans les villages, places PMR réservées lors des événements (1er mai, marché de Noël, théâtre en plein air...)

-Logement : citons des logements adaptés (rue Jean Pluchart), la crèche, les résidences-services, les collaborations avec HSL

-Travaux : avec un bureau d'études, on veille davantage au biseautage des trottoirs et à l'accessibilité des bâtiments, dalles podotactiles au niveau de certains passages pour piétons, ascenseur Hôtel de Ville, guichets adaptés...

-Sport : Faites du Sport qui présente les sports accessibles aux personnes en situation de handicap (cécifoot...), hall omnisports (parking, sanitaires), piscine avec plateforme...

-Cuture : Baudouin IV (boucle magnétique, WC adaptés, entrée plus large...)

-Environnement : Braine Net qui accueille le Centre Reine Fabiola qui concerne le handicap mental, circuits des balades nature adaptés

La Ville a fait appel à l'asbl Atingo, agréée Aviq, pour valider le projet Grand Place. Outre les dimensions des emplacements de parking, ils ont aussi étudié des autres points comme une ligne de guidance au sol entre le RN et l'Hôtel de Ville avec des matériaux différents, des pentes, des bordures. Les aménagements actuels suivent des fiches techniques de ladite asbl. Il convient de planifier un plan piétons afin de rafraîchir certains aménagements. Une réunion mensuelle a lieu avec la Police pour le contrôle policier où les différents problèmes rencontrés sont discutés afin de définir une position commune.

Madame la Conseillère Anne-Françoise PETIT JEAN réplique.

Merci pour l'information et le rappel de tout ce qui est mis en place, c'est énorme et on ne se rend pas nécessairement compte. Par contre je vais me permettre de revenir sur la Boucle magnétique de la salle Baudouin IV : elle ne fonctionne pas il faudrait remettre et voir ce qu'il se passe. Et si les aménagements sont réalisés de cette manière sur la Grand Place j'imagine que pour les futurs projets ce sera pareil aussi. Merci.